



Mâcon, le 5 mars 2020
A 10h30

Déclaration du préfet de Saône-et-Loire

Mardi 3 mars, l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté a indiqué qu'un patient pris en charge à son domicile et transféré au CHU de Dijon était confirmé positif au coronavirus. Cet homme aurait récemment séjourné en Italie.

Mercredi 4 mars, l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté et celle d'Auvergne-Rhône-Alpes ont indiqué qu'une patiente originaire de l'Ain prise en charge au centre hospitalier de Mâcon était également confirmée positive au coronavirus.

Les équipes des ARS (Agence Régionale de Santé), en coordination avec Santé publique France, mènent les investigations pour identifier les personnes qui auraient été en contact étroit avec ces patients. Ces personnes, une fois identifiées, sont contactées pour être informées et la conduite à tenir leur sera communiquée (surveillance de l'apparition d'éventuels symptômes comme une toux ou de la fièvre, et si apparition de symptômes, appel du 15 immédiatement, sans passer par une consultation en cabinet de ville ou dans les services d'urgence). En l'absence d'appel de la part des autorités sanitaires, il n'y a pas de mesure particulière à prendre sauf évidemment les « gestes barrières » demandés à tous.

Le préfet, en lien avec l'ARS et les services de conseil départemental de Saône-et-Loire, porte une attention particulière à la situation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Il prend acte des recommandations de respect strict des « gestes barrières » et des mesures de traçabilité et de limitation des contacts pour éviter la propagation du virus vers des personnes fragiles.

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) a été missionnée pour des contrôles des conditions de vente des gels hydroalcooliques.

Jérôme Gutton, préfet de Saône-et-Loire, fait régulièrement un point de situation avec notamment les services de l'État mobilisés. Il remercie les personnels de santé et des établissements hospitaliers pour leur engagement au service de leurs concitoyens.

Gestes barrières

Il appartient à chacun de mettre en place les mesures barrières recommandées pour préserver sa santé et celle de son entourage. Pour cela, des gestes simples sont à adopter :

- Se laver les mains très régulièrement.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

- Utiliser des mouchoirs à usage unique.

Ces gestes permettent en outre de limiter la propagation de tout autre forme de virus, notamment de la grippe en période hivernale.

Dispositif d'information

Les informations relatives aux cas confirmés et à la situation des personnes affectées par le Coronavirus-Covid 19, relèvent de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté pour la Saône-et-Loire.

Pour toutes informations et recommandations concernant le coronavirus- Covid 19 :

– ww.gouvernement.fr/info-coronavirus

– pour toutes questions non médicales, plateforme téléphonique nationale gratuite, 24 h sur 24, 7 jours sur 7 : 0 800 130 000.

– suivre les informations diffusées par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>, Twitter et Facebook @arsbfc et par la Préfecture de Saône-et-Loire : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/>, Twitter et Facebook @Prefet71

Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour d'une zone touchée par le virus, composez le 15



Contacts :

Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

03 85 21 81 59 / 03 85 21 80 64

pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr

www.saone-et-loire.gouv.fr

Suivez-nous sur Twitter et Facebook @Prefet71